

Les conseillers budgétaires contre les coupures à l'aide sociale

Montréal, le 6 mars 2013 — Nous, conseillers budgétaires œuvrant depuis plus de 45 ans dans le milieu communautaire auprès des personnes en difficulté financière, désirons dénoncer vigoureusement les coupures à l'aide sociale annoncées en catimini par le gouvernement. Il nous apparaît qu'il est surtout ici question de gratter les fonds de tiroirs en s'attaquant aux plus démunis de notre société alors que le rôle d'une société devrait être plutôt de les soutenir et de faire preuve de solidarité.

Ainsi, sous prétexte de retourner les gens au travail, le gouvernement du Québec réduira de 129 \$ les prestations des familles ayant des enfants de moins de 5 ans, des personnes âgées de moins de 58 ans ainsi que des toxicomanes qui suivent une thérapie.

Avec un revenu mensuel de 733\$, amputer une portion de 17% de cette prestation n'est nullement un incitatif de retour au travail pour une personne seule de 55 ans. C'est, au contraire, une décision qui entraînera une pauvreté encore plus criante, l'augmentation de l'exclusion sociale et l'éloignement du marché du travail. Doit-on rappeler que la prestation de base d'aide sociale représente 40% du salaire minimum et 49% pour la prestation pour contraintes temporaires ? Chaque jour, nous rencontrons des gens désemparés qui ne réussissent plus à subvenir à leurs besoins de base et qui vivent continuellement en situation de survie. Comment peuvent-ils se trouver un emploi dans ces conditions ?

En effet, ce que nous constatons sur le terrain, c'est que les personnes qui reçoivent actuellement 604\$ par mois à l'aide sociale vivent dans une misère innommable. Elles ne mangent pas à leur faim, n'ont pas les moyens de se payer le téléphone et encore moins des titres de transport en commun ou une voiture, des conditions pourtant minimales pour assurer un retour à l'emploi, objectif que semble poursuivre la Ministre.

Dans ces conditions, nous pouvons difficilement exercer notre métier puisque notre expertise budgétaire est vaine face à un tel dépouillement. Nous référons ces personnes vers les ressources, notamment de dépannage alimentaire, sachant souvent que ces mêmes ressources ne suffisent plus, elles non plus, à la tâche. Devant ce système qui laisse les gens crever de faim, notre impuissance devient intolérable.

Nous exhortons donc la ministre à abandonner ce projet de règlement et l'encourageons plutôt à revoir en profondeur le système de sécurité sociale. Assurer un niveau de vie décent fait partie des obligations du gouvernement en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne, et ce droit, encore très imparfaitement assuré dans le programme actuel d'assistance sociale, ne devrait jamais être conditionnel à quoi que ce soit.

C'est pourquoi, nous disons NON aux coupures dans le programme d'aide sociale. Nous affirmons, encore et encore qu'il y a d'autres solutions pour renflouer les coffres de l'État : voir par exemple les solutions fiscales que nous avons contribué à élaborer et qui permettraient d'aller chercher des milliards \$ pour nos services publics - www.nonauxhausses.org.

Signé : les ACEF membres de l'Union des consommateurs (ACEF Amiante-Beauce-Etchemins, ACEF du Nord de Montréal, ACEF de l'Est de Montréal, ACEF de l'Île-Jésus, ACEF de Lanaudière, ACEF Estrie, ACEF Grand-Portage, ACEF Montérégie-Est, ACEF Rive-Sud de Québec).

